



N° de résolution  
ou annotation

## Règlements de la Municipalité de Saint-Gilles

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILLES

### RÈGLEMENT 638-23

Règlement relatif à la tarification des biens et services pour l'année 2024,  
remplaçant le règlement 609-22

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Gilles, tenue le onzième (11<sup>e</sup>) jour du mois de décembre 2023, à 20 h 00, à l'endroit ordinaire des délibérations du Conseil, auxquelles étaient présents.

LE MAIRE : Monsieur Robert Samson

LES CONSEILLERS :

Monsieur Gérard Grondin  
Monsieur Bruno Montminy  
Madame Patricia St-Hilaire  
Madame Carole Dubois  
Monsieur Yvan Champagne  
Monsieur Jimmy Richard

Sont absents à cette séance :

Tous membres du Conseil et formant quorum.

CONSIDÉRANT QUE : La municipalité de Saint-Gilles peut prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification en vertu de l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT QUE : Le Conseil municipal a étudié les items regroupés aux tableaux joints en annexes aux présentes et souhaite mettre en place un règlement permettant de placer dans un document unique l'ensemble des tarifications des biens et services, autre que ceux reliés au règlement de taxation, dans un règlement distinct;

CONSIDÉRANT QUE : L'avis de motion et le dépôt du projet de règlement suivant, portant le numéro 638-23, a été donné par le conseiller Jimmy Richard, lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue le 13 novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE : L'adoption du présent règlement a été proposé par le conseiller Jimmy Richard, appuyé par le conseiller Bruno Montminy, lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue le 11 décembre 2023.



## Règlements de la Municipalité de Saint-Gilles

N° de résolution  
ou annotation

### Article 1

### PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### Article 2

### ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES OU LA DÉLIVRANCE DE CERTAINS DOCUMENTS ET FRAIS D'ADMINISTRATION

Il est, par le présent règlement, décrété et imposé différents tarifs relatifs à l'acquisition de biens et services ou la délivrance de certains documents de la municipalité de Saint-Gilles décrits à l'annexe « A » et l'annexe « B », lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme si leurs contenus étaient ici intégralement reproduits.

### Article 3

### TAXES APPLICABLES

La taxe sur les produits et services (T.P.S.) et la taxe de vente du Québec (T.V.Q.) sont incluses au tarif dans la grille de l'annexe « A » et de l'annexe « B », lorsqu'exigibles.

### Article 4

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

### Article 5

Le présent règlement abroge et remplace toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions du présent règlement.

### Article 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi à la suite de l'adoption du projet final à une séance ultérieure à l'avis de motion et au dépôt du projet initial.

DONNÉ à Saint-Gilles, ce 11<sup>ième</sup> jour du mois de décembre 2023.

ROBERT SAMSON, maire

RAYNALD MARTEL

Directeur général / greffier-trésorier

- |                                     |                                       |
|-------------------------------------|---------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Avis de motion : 13 novembre 2023     |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Adoption du projet : 13 novembre 2023 |
| <input type="checkbox"/>            | Adoption second projet                |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Adoption finale : 11 décembre 2023    |
| <input type="checkbox"/>            | Approbation référendaire              |
| <input type="checkbox"/>            | Approbation MAMH                      |
| <input type="checkbox"/>            | Approbation MRC                       |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Avis de promulgation : 8 janvier 2024 |

**ANNEXE A / TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES - 2024**

Secteur	Règlement/Article	Descriptif	Avant TX	Avec TX	Durée/Mois
ADM ET Urbanisme / Aménagement du territoire	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Étude d'un plan projet de développement soumis par un promoteur aux fins d'approbation, en vue de la conclusion ou modification d'un protocole d'entente	500 \$		
ADM et Urbanisme / Aménagement du territoire	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Élaboration et conclusion d'un protocole d'entente ou d'une modification d'un tel protocole avec un promoteur aux fins d'un projet de développement	500 \$		
ADM et Urbanisme / Aménagement du territoire	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Étude et traitement d'une demande d'octroi ou consentement à extinction d'un droit	500 \$		
Urbanisme Lotissement Opération cadastrale	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Prix par lot compris dans le plan projet	105 \$	N/A	90 jours consécutifs
Urbanisme Permis de construction Usage résidentiel	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Nouvelle construction/Bâtiment principal (maison unifamiliale ou multiplex). Prix de base de 75 \$ par U.O. \$	105 \$	N/A	365 jours consécutifs
Urbanisme Permis de construction Usage résidentiel	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Agrandissement d'une habitation existante / Bâtiment principal (maison unifamiliale ou multiplex). Travaux estimés à moins de 10 000 \$	45 \$	N/A	365 jours consécutifs
Urbanisme Permis de construction Usage résidentiel	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Agrandissement d'une habitation existante / Bâtiment principal (maison unifamiliale ou multiplex). Travaux estimés à plus de 10 000 \$	75 \$	N/A	365 jours consécutifs
Urbanisme Permis de construction Usage résidentiel	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Ajout d'un bâtiment accessoire (maison unifamiliale ou multiplex)	50 \$	N/A	365 jours consécutifs
Urbanisme Permis de construction Usage résidentiel	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Agrandissement d'un bâtiment accessoire (maison unifamiliale ou multiplex)	40 \$	N/A	365 jours consécutifs
Urbanisme Permis de construction (Institution, commerce, industrie)	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Nouvelle construction – Prix de base de 105 \$ plus 15 \$ par tranche de 10 000 \$ selon la valeur estimée	105 \$	N/A	365 jours consécutifs
Urbanisme Permis de construction (Institution, commerce, industrie)	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Agrandissement d'un édifice existant – Prix de base de 50 \$ plus 15 \$ par tranche de 10 000 \$ selon la valeur estimée	50 \$	N/A	365 jours consécutifs
Urbanisme Permis de construction (Institution, commerce, industrie)	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Construction d'un bâtiment accessoire – Prix de base de 50 \$ plus 15 \$ par tranche de 10 000 \$ selon la valeur estimée	50 \$	N/A	365 jours consécutifs
Urbanisme Permis de construction (Institution, commerce, industrie)	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Agrandissement d'un bâtiment accessoire – Prix de base de 50 \$ plus 10 \$ par tranche de 10 000 \$ selon la valeur estimée	40 \$	N/A	365 jours consécutifs
Urbanisme Permis de construction Usage agricole	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Construction d'un bâtiment	105 \$	N/A	365 jours consécutifs



Secteur	Règlement/Article	Descriptif	Avant TX	Avec TX	Durée/Mois
Urbanisme Permis de construction Usage agricole	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Agrandissement ou modification d'un bâtiment	75 \$	N/A	365 jours consécutifs
Urbanisme Permis de rénovation Usage résidentiel	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Rénovation et/ou transformation d'une habitation existante – Bâtiment principale (maison unifamiliale ou multiplex) – Travaux estimés à moins de 9 999 \$	40 \$	N/A	183 jours consécutifs
Urbanisme Permis de rénovation Usage résidentiel	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Rénovation et/ou transformation d'une habitation existante – Bâtiment principale (maison unifamiliale ou multiplex) – Travaux estimés à 10 000 \$ et plus.	75 \$	N/A	183 jours consécutifs
Urbanisme Permis de rénovation Usage résidentiel	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Rénovation et/ou transformation d'un bâtiment accessoire – Pour une résidence unifamiliale ou multiplex	50 \$	N/A	183 jours consécutifs
Urbanisme Permis de rénovation (Institution, commerce, industrie)	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Rénovation et/ou transformation d'un bâtiment principal – Prix de base à 75 \$ plus 15 \$ par tranche de 10 000 \$ de valeur estimée	75 \$	N/A	183 jours consécutifs
Urbanisme Permis de rénovation Usage agricole	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Rénovation et/ou transformation d'un bâtiment agricole	75 \$	N/A	183 jours consécutifs
Urbanisme Demande de permis tardive	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Demande de permis déposée moins de cinq (5) jours ouvrables avant le début des travaux Coût du permis + les frais ci-après.	150 \$	N/A	N/A
Urbanisme Demande de permis tardive	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Demande de permis déposé après ou pendant les travaux Coût du permis + les frais ci-après, si payé à première demande sinon amende	250 \$	N/A	N/A
Urbanisme Permis spécifique Établissement porcin	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Construction, agrandissement, rénovation ou transformation d'un élevage porcin. Consultation publique obligatoire	3 150 \$	N/A	365 jours consécutifs
Urbanisme Permis spécifique Dérogation mineure	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Pour autoriser une correction d'un dossier existant pour établir une conformité	500 \$	N/A	90 jours consécutifs
Urbanisme Permis spécifique Dérogation mineure	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Pour autoriser une construction, agrandissement, amélioration ou transformation d'un bâtiment et en établir la conformité avant les travaux	500 \$	N/A	90 jours consécutifs
Urbanisme Permis spécifique Dérogation mineure	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Pour autoriser une correction de dossier existant et en établir la conformité ou pour autoriser une construction, un agrandissement, une amélioration, une transformation et en établir la conformité et ce, en tenant compte que la date butoir inscrite au calendrier municipal adopté par résolution et que le citoyen concerné ne souhaite pas attendre la prochaine date butoir.	1 750 \$	N/A	90 jours consécutifs
Urbanisme Permis spécifique Dérogation mineure	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Pour autoriser une correction d'un dossier existant et qu'une demande de dérogation a été émise mais non respectée.	2 000 \$	N/A	90 jours consécutifs
Urbanisme Permis spécifique Branchement au réseau	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Pour autoriser le branchement au réseau aqueduc ou aqueduc et égout	105 \$	N/A	90 jours consécutifs
Urbanisme Permis spécifique Dépôt remboursable sous certaines conditions	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Conformité suivant certificat de localisation – Partiellement Remboursable (400 \$ / 500 \$) suite à la vérification de la conformité des travaux.	500 \$	N/A	N/A



Secteur	Règlement/Article	Descriptif	Avant TX	Avec TX	Durée/Mois
Urbanisme Permis spécifique Dépôt remboursable sous certaines conditions	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Aut. de Branchement de service – Partiellement remboursable (400 \$ / 500 \$) suite à la vérification de la conformité des travaux	500 \$	N/A	N/A
Urbanisme Permis spécifique Dépôt remboursable sous certaines conditions	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Installation septique – Partiellement remboursable (400 \$ / 500 \$) suite au dépôt d'une attestation de conformité	500 \$	N/A	N/A
Urbanisme Arrosage	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Permis d'arrosage – Pelouse	35 \$	N/A	15 jours consécutifs
Urbanisme Feux d'artifices	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Autorisation par résolution du Conseil pour produire des feux d'artifices d'envergure dans la zone résidentielle. Gratuit pour OBNL reconnue sinon, à moins d'exemption par la résolution :	50 \$	N/A	N/A
Urbanisme Soirée à grand déploiement	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Autorisation par résolution du Conseil municipal pour produire une fête à grand déploiement dans la zone résidentielle. Gratuit pour OBNL reconnu sinon, à moins d'exemption par la résolution :	50 \$	N/A	N/A
Urbanisme Certificat d'autorisation	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Changement d'usage - Enlever ou ajout un usage à une propriété	100 \$	N/A	N/A
Urbanisme Certificat d'autorisation	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Construction et usage temporaire – Installation d'un kiosque de vente, etc.	75 \$	N/A	10 jours consécutifs
Urbanisme Certificat d'autorisation	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Vente temporaire sur un terrain commercial. Le prix fixé est à la semaine de 7 jours, ne peut pas être fractionné	75 \$	N/A	7 jours consécutifs
Urbanisme Certificat d'autorisation	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Démolition – Le citoyen doit fournir la preuve de disposition (site d'enfouissement)	100 \$	N/A	90 jours consécutifs
Urbanisme Certificat d'autorisation	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Déplacement d'une construction	50 \$	N/A	90 jours consécutifs
Urbanisme Certificat d'autorisation	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Enseigne publicitaire	55 \$	N/A	90 jours consécutifs
Urbanisme Certificat d'autorisation	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Implantation d'une piscine ou d'un spa	40 \$	N/A	90 jours consécutifs
Urbanisme Certificat d'autorisation	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Travaux dans un cours d'eau (la rive ou le littoral)	100 \$	N/A	90 jours consécutifs
Urbanisme Certificat d'autorisation	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Travaux de captage des eaux souterraines	75 \$	N/A	90 jours consécutifs
Urbanisme Certificat d'autorisation	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Travaux de déboisement intensif	250 \$	N/A	730 jours consécutifs
Urbanisme Certificat d'autorisation	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Étude de l'implantation de la culture du cannabis selon la zone déterminée et existante	500 \$	N/A	730 jours consécutifs
Urbanisme Certificat d'autorisation	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Travaux sur les arbres en milieu urbain (élaguer, abattre, déplacer, etc.)	35 \$	N/A	90 jours consécutifs
Urbanisme – Certificat d'autorisation	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Implantation d'une roulotte et/ou d'un véhicule motorisé	250 \$	N/A	30 jours consécutifs

Secteur	Règlement/Article	Descriptif	Avant TX	Avec TX	Durée/Mois
Urbanisme Certificat d'autorisation	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Installation d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées d'une résidence isolée	105 \$	N/A	90 jours consécutifs
Urbanisme Permis	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Permis de posséder trois chiens en zone urbaine. Doivent avoir chacun leur licence respective. Les frais sont apposés au compte de taxes municipales	50 \$	N/A	365 jours consécutifs
Urbanisme Permis	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Permis d'opération pour un chenil en zone verte seulement. Les frais sont apposés au compte de taxes municipales	250 \$	N/A	365 jours consécutifs
Urbanisme Remorques	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Remorques – Tarification au règlement de taxation annuel		N/A	N/A
Tarification Entraide Incendie	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Les taux fixés sont tel que l'entente en cours.		N/A	N/A
Tarification Rapport d'évènement lors d'incendie	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Transmission de rapport aux intervenants (assurances, etc.)	75 \$	N/A	N/A
Tarification Prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Le propriétaire du véhicule (enregistrement SAAQ de l'unité véhiculaire et/ou compte de taxes) n'est pas un résident et n'est pas un contribuable doit déboursier un montant fixe minimum. Ce montant est assujéti au tarif de l'entraide incendie après deux heures de présence des pompiers sur les lieux.	1 000 \$	N/A	N/A
Voirie Dépôt à neige	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Entreprise ayant sa place d'affaire à Saint- Gilles ou particulier résident – Format toute remorque plus petite qu'un 10 roues. Prix unitaire du voyage	45 \$	51.74 \$	N/A
Voirie Dépôt à neige	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Entreprise ayant sa place d'affaire à Saint-Gilles ou particulier résident – Format 10 roues et moins. Prix unitaire du voyage	70 \$	80.50 \$	N/A
Voirie Dépôt à neige	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Entreprise ayant sa place d'affaire à Saint-Gilles ou particulier résident – Format 12 roues. Prix unitaire du voyage	85 \$	97.75 \$	N/A
Voirie Dépôt à neige	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Entreprise ayant sa place d'affaire à Saint- Gilles ou particulier résident – Format semi-remorque ou plus. Prix unitaire du voyage	95 \$	104.25 \$	N/A
Voirie Dépôt à neige	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Entreprise n'ayant pas sa place d'affaire à Saint-Gilles ou particulier non-résident – Format 10 roues ou moins. Prix unitaire du voyage Résolution du Conseil municipal obligatoire.	107 \$	123.02 \$	N/A
Voirie Dépôt à neige	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Entreprise n'ayant sa place d'affaire à Saint-Gilles ou particulier non-résident Format 12 roues. Prix unitaire du voyage. Résolution du Conseil municipal obligatoire.	157 \$	180,51 \$	N/A
Voirie Dépôt à neige	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Entreprise n'ayant sa place d'affaire à Saint-Gilles ou particulier non-résident Format semi-trailer ou plus. Prix unitaire du voyage Résolution du Conseil municipal obligatoire.	182 \$	209,25 \$	N/A
Voirie Dépôt à neige	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Autres municipalités – Format 10 roues ou moins. Prix unitaire du voyage Résolution du Conseil municipal obligatoire.	107 \$	123,02 \$	N/A
Voirie Dépôt à neige	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Autres municipalités – Format 12 roues ou plus. Prix unitaire du voyage Résolution du Conseil municipal obligatoire.	157 \$	180,51 \$	N/A

Secteur	Règlement/Article	Descriptif	Avant TX	Avec TX	Durée/Mois
Voirie Dépôt à neige	Précisions additionnelles en lien avec les items et la tarification relatives à la voirie et au dépôt à neige : Étant précisé qu'en tout temps, cette tarification ne créer aucune obligation d'acceptation, le tout se voulant sujet à ce que l'espace disponible soit considéré suffisant pour les besoins de la municipalité selon la direction responsable du champ d'activité concerné.				
Matières Rés. Bacs déchets ou matières recyclables	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Bacs 360 litres vert ou bleu. Non-livré chez le citoyen  Avec livraison advenant disponibilité + 25 \$	105 \$  130 \$	120,72 \$  149,47 \$	N/A
Matières Rés. Bacs récupérateur eau pluie	MRC/Selon les subventions offertes	Programme spécifique déployé par la MRC de Lotbinière – Payable à l'avance par le citoyen lors de la commande			N/A
Ressources hum. Prêt de service pour infrastructures	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Taux horaire – Service de gestion de l'eau potable, eaux usées et/ou voirie.	75 \$	N/A	N/A
Ressources hum. Prêt de service pour gestion de l'eau	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Frais de garde pour les jours de semaine ouvrable	75 \$	N/A	N/A
Ressources hum. Prêt de service pour gestion de l'eau	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Frais de garde pour les jours chômés, fériés et les fins de semaine	200 \$	N/A	N/A
Ressources hum. Prêt de service pour gestion du territoire	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Taux horaire – Service d'émission des permis, de gestion des règlements et d'urbanisme	50 \$	N/A	N/A
Administration Travaux de recherche Non lié à l'accès à l'information	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Travaux en lien avec l'histoire, les archives, photos, etc. – Prix par demande ne réclamant pas plus d'une heure / Prix à l'heure	20.00 \$	23.00 \$	N/A
Administration Travaux de recherche Non lié à l'accès à l'information	N/A	Copie papier/courriel d'un dossier matricule (permis, demandes, attestation de conformité, etc)  Prix fixe par demande	39.14 \$	45.00 \$	
Administration Accès à l'information	RLRQ, c. A-2.1	Documents accessibles selon les modalités inscrites à la loi sur l'accès à l'information			N/A
Administration Photocopies	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Photocopie – Impression noir. Maximum de 10 copies. Prix unitaire pour travaux reliés aux organismes reconnus de notre milieu. Les organismes fournissent le papier et le document sur support informatique. <b>Nous ne produisons pas de mise en page</b>	0.09 \$	0.10 \$	N/A
Administration Photocopies	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Photocopie – Impression couleur. Maximum de 10 copies. Prix unitaire pour travaux reliés aux organismes reconnus de notre milieu. Les organismes fournissent le papier et le document sur support informatique. <b>Nous ne produisons pas de mise en page</b>	0,13 \$	0,15 \$	N/A
Administration Photocopies	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Photocopie – Impression noir et blanc. <b>Maximum de 10 copies. Prix unitaire par copie / pour les citoyens. Nous ne produisons pas de mise en page</b>	0,65 \$	0,75	
Administration Photocopies	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Photocopie – Impression en couleurs. <b>Maximum de 10 copies. Prix unitaire par copie / pour les citoyens. Nous ne produisons pas de mise en page</b>	0,87 \$	1,00 \$	
Administration Certificat	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Certificat de taxes émis par la municipalité au lieu d'utiliser le service U.E.L. – Responsabilité du notaire/avocat de valider les informations. Le montant est payable d'avance.	75 \$	86,23 \$	N/A
Administration Chèque compensé	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Chèque non compensé par l'institution financière	39,14 \$	45,00 \$	N/A

Secteur	Règlement/Article	Descriptif	Avant TX	Avec TX	Durée/Mois
Administration Livre 175 <sup>ième</sup>	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Livre du 175 <sup>ième</sup> de Saint-Gilles	N/A	50,00 \$	N/A
Administration Couvert	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Couvert pour le livre du 175 <sup>ième</sup> de Saint-Gilles	N/A	15,00 \$	N/A
Administration Drapeau	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Drapeau avec les armoiries de la municipalité de Saint-Gilles	65,23 \$	75 \$	N/A
Administration Journal le Courant (mensuel) - Publicité	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Publicité de format « Carte d'affaires » Intérieur/Extérieur Journal municipal distribué 10 mois / an. Taux annuel pour 10 mois consécutifs	300 \$	344,93 \$	N/A
Administration Journal le Courant (mensuel) - Publicité	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Publicité de format « Tiers de page » Intérieur/Extérieur Journal municipal distribué 10 mois / an. Taux annuel seulement. 10 mois consécutifs	500 \$	574,88 \$	N/A
Administration Journal le Courant (mensuel) – Ruban page couverture	609-22 est abrogé et remplacé par 638-22	Publicité de format « ruban en bas de page couverture, en couleurs (approximativement 7 pouces ½ par 1 pouce ½) Intérieur/Extérieur Journal municipal distribué 10 mois par année. Taux annuel seulement pour 10 mois consécutifs.	500 \$	574,88 \$	N/A
Administration Affichage/Parc industriel – Espace	Politique d'affichage sur le tableau à l'entrée du parc industriel	Affichage sur le tableau à l'entrée du parc industriel. Affiche 32 x 48 pouces En forme de trapèze-rectangle	300 \$	344,93 \$	N/A
Administration Affichage/Parc industriel – Espace	Politique d'affichage sur le tableau à l'entrée du parc industriel	Affichage sur le tableau à l'entrée du parc industriel. Affiche 28 x 48 pouces	200 \$	229,95 \$	N/A
Administration Affichage/Parc industriel – Espace	Politique d'affichage sur le tableau à l'entrée du parc industriel	Affichage sur le tableau à l'entrée du parc industriel. Affiche 18 x 48 pouces	150 \$	172,46 \$	N/A
Administration Affichage/Parc industriel – Espace	Politique d'affichage sur le tableau à l'entrée du parc industriel	Affichage sur le tableau à l'entrée du parc industriel. Affiche 12 x 36 pouces	100 \$	114,98 \$	N/A



## ANNEXE B / TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES

### Liste des prix - 2023-2024

\*La tarification de la patinoire a été acceptée au début de l'automne, elle ne figure pas dans ce document.

<b>Parterre (saison estivale)</b>	<b>Comparatif</b>	
	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Demi-portion (par jour)	500.00 \$	500,00 \$
Complète (par jour)	750.00 \$	750,00 \$

Selon l'entente pour chaque contrat :

Troupe de théâtre Dans le temps  
Tournoi de billard et de dards  
Championnat canin de Beauce

Selon l'entente de location/table :

Vente de garage collective

Gratuité par la Municipalité :

Terrain de jeux pour activité, par ex. Camping

	<b>Comparatif</b>	
	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Terrain de baseball</b>		
Équipes du baseball mineur, Toros de Lotbinière	0.00 \$	0.00 \$
Ligue de balle molle, 10 parties dans la saison	200.00 \$	300 \$
Partie, équipe RÉ.S.	40.00 \$	50 \$
Partie, équipe NON-RÉS.	60.00 \$	75 \$

<b>Terrain de baseball et Préau</b>		
Tournoi RÉ.S. (Fin de semaine)	325.00 \$	350.00 \$
Tournoi NON - RÉ.S. (Fin de semaine)	450.00 \$	500.00 \$

<b>Jeux d'eau</b>	N/D	N/D
-------------------	-----	-----

<b>Items</b>	<b>Comparatif</b>	
	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Scène mobile (par bloc de 16 p.)</b>		
Avec l'autorisation du Conseil	4.00 \$	5.00 \$
Sans l'autorisation du Conseil	8.00 \$	10.00 \$

<b>Publicité - Sur les bandes</b>	2023	2024
1 an - Nouveau client	400.00 \$	700.00 \$
2 ans (Total de 1000 \$)	350.00 \$	500.00 \$

	2023	2024
1 an - Cadran seulement	1 000.00 \$	1 200 \$

<b>Publicité - Sur coroplaste (haut)</b>	2023	2024
1 an - Nouveau client	350.00 \$	400.00 \$
2 ans (Total de 750 \$)	300.00 \$	375.00 \$
3 ans (Total de 1050 \$)	275.00 \$	350.00 \$

<b>Mobilier</b>	2023	2024
Chaise (à l'unité)	2.00 \$	2,50 \$ unité
Table (à l'unité)	5.00 \$	10 \$

Ou \*15\$/10 chaises

<b>Équipement, général avec le Préau</b>		
Plaques de cuisson et propane (4h max)	40.00 \$	50 \$

Cours municipaux

Plaque de cuisson sans propane (x h max)	20.00 \$	25 \$
Chaudron + brûleur maïs (x h max)		
Chaudron + brûleur maïs avec propane (x h max)		

Salles municipales – Par période / Bloc Max. de 8 h		Comparatif	
		2023	2024
<b>Grande salle</b> SANS la cuisine	Organismes reconnus	180.00 \$	190.00 \$
	RÉS. Organismes non-reconnus Familles et individus	200.00 \$	250 \$
	NON-RÉS. Organismes Familles et individus	325.00 \$	350 \$
	Funérailles	100.00 \$	150 \$
	Conditionnement physique	0.00 \$	12.00 \$
<b>AVEC la cuisine</b>	Organismes reconnus	200.00 \$	210.00 \$
	RÉS. Organismes non-reconnus Familles et individus	230.00 \$	275 \$
	NON-RÉS. Organismes Familles et individus	350.00 \$	400 \$
	Funérailles	100.00 \$	120.00 \$
Avec montage de la salle (par le locateur)		50.00 \$	50.00 \$
Location à taux horaire (maximum 3 heures)			50 \$ / h
Tarif forfait théâtre (représentation + préparation)			700.00\$

<b>Petite salle</b>	Organismes reconnus	70.00 \$	75 \$
	RÉS. Organismes non-reconnus Familles et individus	85.00 \$	100 \$
	NON-RÉS. Organismes Familles et individus	175.00 \$	200 \$
	Funérailles	50.00 \$	75.00 \$

<b>Salle Martineau</b> (2e étage)	Organismes reconnus	50.00 \$	75 \$
	RÉS. Organismes non-reconnus Familles et individus	90.00 \$	100 \$
	NON-RÉS. Organismes Familles et individus	150.00 \$	200 \$
	Funérailles	50.00 \$	75.00 \$
	OSBL RÉS.		0.00 \$
	Location taux horaire		25.00\$/heure
	Conditionnement physique		10.00\$

<b>Prix spécial</b>	Rencontres Amicales de Saint-Gilles	5.00 \$	5.00 \$
---------------------	-------------------------------------	---------	---------

<b>Gymnase de l'école</b>	École d'arts martiaux Denis Paquet	0.00 \$	0.00 \$
	École de danse Move		

Comparatif	
2023	2024